

COMPTE RENDU

Présents: MOREZ Yannick, MELLERIN Noëlle, SCHERER Sylvain, CHARBONNIER Raymond, GAUTREAU Sylvie, BENBELKACEM Patricia, DE FOUCHER Béatrice, DOUAUD Bernard, CHAIGNEAU Jacques, LE BERRE Nathalie, BOUCHEREAU Laure, LASSAVE Jean-Marc, LARDEUX Emmanuelle, DUIGOU Céline, BEZZI Stéphanie, ROURA Claudine, PIERRAT Angélique, RICOUL Gildas

Excusés: CHERAUD Roch, GUITTENY Ivan, AUDELIN Jean-Pierre, SEIGNARD Soizic, ROBIN Monique

I – Décisions de Bureau :

DEC N°2020-008 : La cotisation à l'AURAN pour l'année 2020 est de 9 177,00 €. La Communauté de Communes du Sud-Estuaire contribue au budget de divers organismes auxquels elle adhère. **Accord unanime**. Il est décidé de cotiser à l'AURAN pour un montant de 9 177.00 €. Les crédits sont inscrits au Budget Principal.

DEC N°2020-009 : Renouvellement du contrat d'un Ingénieur Informatique dans le cadre de la mutualisation des Systèmes d'Information. **Accord unanime**. Il est décidé de renouveler le contrat en renfort de l'ingénieur contractuel à temps complet, pour une durée de 2 mois.

DEC N°2020-010 : Autorisation d'ester en justice – Recours de la société Les Goélands – Prémption Hôpital de Paimboeuf. **Accord unanime**. Le Président est autorisé à ester en justice afin de défendre les intérêts de la Communauté de Communes Sud-Estuaire dans le cadre de la requête en annulation et du référé-suspension déposés auprès du Tribunal Administratif de Nantes par la société Les Goélands, et à effectuer toutes les formalités nécessaires, notamment la désignation d'avocats.